

Paris, le 26/11/2025

**Information des porteurs du FCP TEGO EQUILIBRE
FR0007035225**

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes détenteur de part(s) du FCP **TEGO EQUILIBRE** (ci-après le « Fonds » ou le « FCP »), géré par la société de gestion ABN AMRO Investment Solutions et nous vous remercions de votre confiance.

A ce titre, nous vous informons que la modification suivante va intervenir sur votre Fonds :

- **Baisse des frais de gestion** : de 0,60 % TTC taux maximum de l'actif net à 0,40 % TTC taux maximum.

Nous vous précisons que cette modification est sans impact sur le profil de rendement/risque de votre FCP, sa stratégie d'investissement ou sa catégorie SFDR (Article 8).

Elle ne nécessite aucune démarche de votre part et entrera en vigueur à compter du 2 janvier 2026.

Dans le prolongement de cette évolution, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel qui se tient à votre disposition pour tout complément d'information et vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance de la documentation réglementaire de votre Fonds (prospectus, DIC et annexe précontractuelle), disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre sincère considération.